



Les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le mardi 29 mai 2012 à 15h00 au siège social de la société (2000 Anvers, Begijnenvest 113).

Les actionnaires sont les biens venus à partir de 14h00 afin de faciliter les formalités d'admission à l'assemblée.

AGENDA

1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011

2. Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011

3. Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés

Proposition de résolution : approbation des comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2011, y compris l'approbation d'un dividende brut de 1,64 euro par action.

4. Décharge aux administrateurs

Proposition de résolution : décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.

5. Décharge au commissaire

Proposition de résolution : décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.

6. Nomination d'administrateurs (*)

Proposition de résolution : approbation du renouvellement du mandat de Monsieur Jacques Delen pour une période de quatre (4) ans. L'administrateur recevra une rémunération annuelle de base de 30.000 euros. Au cas où le conseil d'administration désigne Jacques Delen à nouveau comme président du conseil d'administration, il recevra une rémunération annuelle totale de 40.000 euros.

Jacques Delen (°1949, belge) a obtenu le diplôme d'agent de change en 1976. Jacques Delen est aujourd'hui président du comité de direction de la Banque Delen. Il est également administrateur du groupe de plantation coté en bourse Sipef et de la Banque J.Van Breda & C°. Jacques Delen est administrateur d'Ackermans & van Haaren depuis 1992 et a été nommé président du conseil d'administration en 2011.

Proposition de résolution : approbation du renouvellement du mandat de Monsieur Pierre Macharis pour une période de quatre (4) ans et ceci en tant qu'administrateur indépendant vu qu'il répond à toutes les critères de l'article 526ter du Code des sociétés et de l'article 2.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société. L'administrateur recevra une rémunération annuelle de base de 30.000 euros. Au cas où le conseil d'administration désigne Pierre Macharis à nouveau comme président du comité de rémunération, il recevra une rémunération annuelle additionnelle de 2.500 euros.

Pierre Macharis (°1962, belge) a obtenu en 1986 le diplôme de licencié en sciences commerciales et financières et en 1983 le diplôme d'ingénieur industriel en automatisation. Il est actuellement CEO et président du comité de direction de la société cotée VPK Packaging Group, un groupe à intégration verticale actif dans l'emballage et dont le siège central est situé en Belgique. Pierre Macharis est également administrateur d'AXA Belgium et est président de Cobelpa, l'association des fabricants de pâtes, papiers et cartons de Belgique, et est administrateur de CEPI, la confédération européenne des industries papetières. Pierre Macharis a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren en 2004 et est président du comité de rémunération depuis 2011.

Proposition de résolution : approbation du renouvellement du mandat de Monsieur Pierre Willaert pour une période de quatre (4) ans. L'administrateur recevra une rémunération annuelle de base de 30.000 euros. Au cas où le conseil d'administration désigne Pierre Willaert à nouveau comme président du comité d'audit, il recevra une rémunération annuelle additionnelle de 10.000 euros.

Pierre Willaert (°1959, belge) est licencié en sciences commerciales et financières et a obtenu le diplôme de l'Association Belge des Analystes Financiers (ABAF-BVFA), dont il est toujours membre. Il a longtemps été actif en tant qu'analyste financier à la Banque Puilaetco, où il est devenu responsable du département de la gestion institutionnelle. Pierre Willaert a été associé commandité et membre du comité d'audit de la Banque Puilaetco jusqu'en 2004. Il est aussi administrateur de Tein Telecom, une entreprise ICT bruxelloise qui est notamment spécialisée dans la vidéosurveillance. En 1998, Pierre Willaert a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren et il préside, depuis 2004, le comité d'audit.

(*) Les CV de Jacques Delen, Pierre Macharis et Pierre Willaert sont disponibles sur le site web www.avh.be et peuvent également être obtenus sur simple demande au numéro +32 3 231 87 70.

7. Rapport des rémunérations

Proposition de résolution : approbation du rapport de rémunération (comme repris dans le rapport annuel 2011).

8. Tour de table

FORMALITES PRATIQUES

1. Actionnaires qui souhaitent participer personnellement à l'assemblée

Le droit de participer à l'assemblée générale ordinaire et d'y exercer le droit de vote revient aux personnes qui, selon la procédure décrite ci-dessous, font preuve de la détention des actions avec lesquelles ils ont l'intention de participer à l'assemblée le **mardi 15 mai 2012 à minuit, heure belge ("Date d'Enregistrement")**.

Nous attirons votre attention sur le fait que, selon cette nouvelle procédure, seulement les actions détenues à la Date d'Enregistrement seront prises en compte pour votre participation à l'assemblée.

Afin de pouvoir participer à l'assemblée, vous êtes priés d'observer les formalités suivantes :

- **Pour les détenteurs d'actions nominatives :** Vous devez confirmer votre participation à la société **au plus tard le mercredi 23 mai 2012 à minuit (heure belge)** avec mention du nombre d'actions avec lequel vous souhaitez participer à l'assemblée. Vous pouvez informer la société par courrier (**Begijnvest 113, 2000 Anvers**), par fax (**+32 3 225 25 33**) ou par e-mail (**AV2012@avh.be**).

La société vérifiera le nombre d'actions que vous détenez à la Date d'Enregistrement sur base de votre inscription dans le registre des actionnaires, tel que géré par Euroclear.

- **Pour les détenteurs d'actions dématérialisées :** Vous devez confirmer votre participation à votre banque **au plus tard le mercredi 23 mai 2012 à minuit (heure belge)**, avec mention du nombre d'actions avec lequel vous souhaitez participer à l'assemblée.

Votre banque est priée d'informer la Banque Delen (par e-mail : **AVH2012@delen.be**) au plus tard le 24 mai 2012 de votre volonté de participer à l'assemblée et du nombre d'actions avec lequel vous souhaitez participer. Votre banque doit également faire parvenir à la Banque Delen une attestation de l'inscription en votre compte du nombre d'actions à la Date d'Enregistrement. La société vérifiera votre nombre d'actions à la Date d'Enregistrement sur base de cette attestation.

- **Pour les détenteurs d'actions au porteur :** Vous devez déposer vos actions aux guichets de votre banque **au plus tard à la Date d'Enregistrement (c.à.d. le mardi 15 mai 2012)**.

Votre banque est priée de d'informer la Banque Delen (par e-mail : **AVH2012@delen.be**) au plus tard le mercredi 23 mai 2012 de votre volonté de participer à l'assemblée et du nombre d'actions avec lequel vous souhaitez participer. Votre banque doit également faire parvenir à la Banque Delen un certificat de dépôt. La société vérifiera le nombre d'actions à la Date d'Enregistrement sur base de ce certificat de dépôt.

2. Actionnaires qui souhaitent se faire représenter à l'assemblée

Chaque actionnaire, qui a rempli les formalités d'admission décrites ci-dessus, peut se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire par un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire. Sauf dans les cas mentionnés dans le Code des sociétés, l'actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire.

Nous vous recommandons d'utiliser le modèle de procuration qui peut être téléchargé du site <http://fr.avh.be/ackermans-van-haaren/algemene-vergadering>. Ce formulaire peut également être obtenu sur simple demande au numéro **+32 3 231 87 70**.

La notification de la procuration à la société doit se faire par écrit. Vous pouvez le faire par courrier (**Begijnvest 113, 2000 Anvers**), par fax (**+32 3 225 25 33**) ou par e-mail (**AV2012@avh.be**). La procuration doit parvenir à la société **au plus tard le mercredi 23 mai 2012**. Si vous nous envoyez la procuration par fax ou par e-mail, l'original doit être livré par votre mandataire au plus tard au début de l'assemblée générale.

3. Droit d'ajouter des sujets à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social de la société, peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Les actionnaires établissent, à la date de leur requête, la possession de la fraction de capital exigée par l'alinéa 1er soit par un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes dans le registre des actions nominatives de la société, soit par une attestation établie par un intermédiaire financier certifiant l'inscription en comptes, en leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes, soit par un certificat de dépôt des actions au porteur.

L'examen des sujets à traiter et des propositions de décision portés à l'ordre du jour en application du présent article, est subordonné à l'accomplissement des formalités de participation à l'assemblée.

Les demandes visées au premier alinéa sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décision y afférentes, ou du texte des propositions de décision à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la société transmet l'accusé de réception de ces demandes.

La société doit recevoir ces demandes **au plus tard le lundi 7 mai 2012**. Les demandes peuvent être adressées à la société par voie électronique à l'adresse suivante : **agenda2012@avh.be**.

Si nécessaire, la société publiera **au plus tard le lundi 14 mai 2012** un ordre du jour complété.

4. Droit de poser des questions

Les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit aux administrateurs et au commissaire au sujet de leurs rapports ou les points de l'ordre du jour, dans la mesure où la communication de données ou de faits n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la société, ses administrateurs ou le commissaire.

Ces questions seront répondues au cours de la réunion, à condition que l'actionnaire répond aux formalités d'admission à la réunion.

La société doit recevoir les questions **au plus tard le mercredi 23 mai 2012**. Elles peuvent être envoyées à la société par voie électronique à l'adresse suivante : **AV2012@avh.be**.

5. Documents disponibles

Chaque actionnaire peut obtenir au siège de la société sans frais copie des comptes annuels, du rapport annuel, du rapport du commissaire, des propositions de résolution et de la procuration.

6. Site web

Toutes les informations relatives à l'assemblée générale ordinaire sont disponibles sur <http://fr.avh.be/ackermans-van-haaren/algemene-vergadering>.

Le Conseil d'Administration - 28 mars 2012